

**Monsieur Olivier VERAN**

Ministre des Solidarités et de la Santé  
Ministère de la Santé  
14 avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 12 octobre 2021

**LE SECRETAIRE GENERAL**

Nos Réfs : 2021/10/129 /NC/DB/ET

**Objet :**

**Préavis de grève de la Fédération FO des personnels des Services Publics et de Santé, pour la journée du mardi 30 novembre 2021 de 0 H à minuit pour les revendications spécifiques aux ambulanciers.**

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision de la Fédération **FO des Personnels des Services Publics et de Santé de déposer un préavis de grève pour la journée du mardi 30 novembre 2021 de 0 H à minuit**, afin de permettre aux ambulanciers de la fonction publique hospitalière relevant de notre fédération de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, mais aussi de couvrir leur absence durant cette période.

Ce préavis de grève couvrira l'ensemble des initiatives de grève et de mobilisation de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre-Mer), sur les revendications particulières des ambulanciers qui exigent :

- Le respect des engagements pris lors des négociations des accords salariaux, dits du « Ségur de la Santé », pour la revalorisation des grilles indiciaires de rémunération avec le reclassement en catégorie B des ambulanciers ;
- L'intégration des ambulanciers dans les corps et grades des personnels des services médicaux ;
- L'augmentation des durées de stage de formation des ambulanciers ;
- Le classement des ambulanciers dans la catégorie active de la CNRACL.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

**Didier BIRIG**  
Secrétaire Général  
Fédération FO des personnels  
des Services Publics et des Services de Santé

